

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 mai 2021**

Nombre de membres afférents : 19  
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 15  
Date de la Convocation : 07/05/2021  
Date d'affichage : 07/05/2021

L'an deux mil vingt et un et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER  
Laurent- Véronique AUGIZEAU- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel  
PEYROL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY

Excusés : Alexandra CHABANIS- Nathalie MARECHAL- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2021-037 : Plan de formation 2021**

Monsieur le Maire précise que l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984 modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007 prévoit que « les régions, les départements, les communes (...) établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues en application des 1°, 2°, 3° de l'article 1 ».

L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit en effet :

- assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- prévoir les actions retenues au titre du droit individuel à la formation (DIF) ;
- prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement ;
- les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Les coûts de formation seront pris en charge par la Commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Monsieur le Maire mentionne l'avis favorable du Comité Technique du centre de gestion en date du 03 mai 2021, il présente et soumet à l'avis du Conseil Municipal le projet de Plan de formation des agents de la Commune pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 mai 2021

Nombre de membres afférents : 19  
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16  
Date de la Convocation : 07/05/2021  
Date d'affichage : 07/05/2021

L'an deux mil vingt et un et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER  
Laurent- Véronique AUGIZEAU- Laure DUCHAMP (arrivée à 19h05)- David MAGNET- Joël  
MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE-  
Patrice TETARD- Mathilde SAVARY

Excusés : Alexandra CHABANIS- Nathalie MARECHAL- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2021- 038: Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire présente la possibilité de prétendre à une aide provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière par l'intermédiaire du Conseil Départemental.

Ainsi, il propose également à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police. Cette aide permettra de renforcer plusieurs dispositifs de sécurité en achetant deux miroirs de manière à améliorer la visibilité de la route et des panneaux de signalisation pour améliorer la circulation des usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le projet présenté

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter les aides maximales au titre des amendes de police par l'intermédiaire des conseillers départementaux du canton de Montélimar II.

Yves COURBIS  
Maire



POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0